

Loi sur le travail : le Conseil fédéral ignore le personnel hospitalier

Mercredi, 25. mars 2020

De: Communiqué SSP



photo Eric Roset

Depuis vendredi 20 mars 2020, date à laquelle le Conseil fédéral a décidé de suspendre, avec effet immédiat, les dispositions les plus importantes de la Loi sur le travail dans les hôpitaux surchargés par des patient-e-s COVID-19, le personnel hospitalier s'est mobilisé et a bénéficié d'un large soutien populaire.

En à peine deux jours, la pétition lancée par le Syndicat des services publics (SSP), pour demander au Conseil fédéral d'annuler sa décision a récolté plus de 16'000 signatures en Suisse Romande et près de 40'000 dans tout le pays. La population a compris que protéger les personnels hospitaliers, c'est se protéger toutes et tous.

Lors de la conférence de presse d'aujourd'hui, le Conseiller fédéral Monsieur Parmelin a donné une série d'informations confuses au sujet du régime légal pour le personnel hospitalier, informations qui ne sont même pas reprises par le communiqué de presse officiel. Nous en déduisons que le Conseil fédéral reste à ce stade totalement sourd aux appels de soutien du personnel hospitalier et **refuse de maintenir le cadre de la Loi sur le travail pour protéger les personnels hospitaliers.**

La conséquence de cette décision : le personnel hospitalier risque d'être exposé au virus durant plus de 60 heures par semaine. Les risques de tomber gravement malades seraient énormes. En même temps, la situation sur le plan du matériel de protection n'est, de très loin, pas satisfaisante pour l'ensemble des équipes de santé que ce soit à l'hôpital, dans les EMS ou dans les soins à domicile.

Plus déterminé que jamais, le SSP continuera de se battre pour protéger le personnel de santé.

Si ce n'est pas déjà fait, signez et faites signer la pétition : <http://chn9.it/PRs9BZTt7W>